



Communauté de Communes
47, rue St Barthélémy
54 280 CHAMPENOUX
Tel : 03 83 31 74 37
Fax : 03 83 31 73 13

E-mail : grand.couronne@wanadoo.fr
Site: www.cc-grand-couronne.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25/09/2013 MONCEL SUR SEILLE

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

LES DELEGUES DES 19 COMMUNES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND-COURONNE, AU NOMBRE DE 48 DESIGNES PAR LEUR CONSEIL MUNICIPAL RESPECTIF, SE SONT REUNIS (APRES CONVOCATION LEGALE DU 20/09/2013) LE 25 SEPTEMBRE 2013 , A 18H30, A MONCEL SUR SEILLE , SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR CHRISTIAN GUILLAUME.

ETAIENT PRESENTS :

AGINCOURT	- D. LAPOINTE
AMANCE	- B.CHILLON
BOUXIERES AUX CHENES	- A.DONNOT – A. TISSERAND
BUISSONCOURT	- R. MASSON
CERVILLE	-
CHAMPENOUX	- H.P. GUIMONT / C. GUILLAUME / B. LEMONNIER/MC MONCHABLON
DOMMARTIN SOUS AMANCE	- D. MATHEY / M. MOUGENOT
ERBEVILLER SUR AMEZULE	- C. RENAUD
EULMONT	- S. MARCHAL / G. FALCONNET
GELLENONCOURT	- M.L. LEJEUNE/P.POIREL
HARAUCOURT	-
LAITRE SOUS AMANCE	- R. JALTEL
LANEUVELOTTE	- G. VISINE / F. GENAY
LENONCOURT	- P. THIRY
MAZERULLES	- J. GLACET / F. DIEDLER
MONCEL SUR SEILLE	- E. BAZZARA / B.SESMAT
REMEREVILLE	- O.MAILLOT
SORNEVILLE	-Y. VINCENT- B.HUMBERT
VELAINE SOUS AMANCE	- B. BARBIER / JP. PERRIN / C. BARTHELEMY

Procuration(s) : M. MICHEL FABRY À MME AUDREY DONNOT, M. JEAN PAUL JAILLANT À M. ROGER MASSON, M. PHILIPPE GERARDOT À M. BERNARD LEMONNIER, M.PHILIPPE POTTIER À M. RÉMY JALTEL, M. GUY ZAFFAGNI À M. PHILIPPE THIRY

Etai(ent) absent(s) :

M. DROUVILLE Etienne, M. MARCHAND Jean Claude, Mme MARCHAND Céline, Mme VIRIOT Laure, Mme NAJEAN Mireille, Mme MARCHAL Odile , Mme FROMAGET Gisèle, M. KIERREN Philippe, M. ODILLE Joël, M. HERBE Christian , M. FAGOT-REVURAT Yannick, M. DURESNE Dominique

Etai(ent) absents représenté(s) :M. Bernard HUSSON, M. Dominique MOUGINET

Etai(ent) excusé(s) :M. LAMI Jacques, Mme BRUNELOT Corinne, M. BAROTTIN Laurent

L'ASSEMBLEE DENOMBRAIT 34 VOTANTS POUR LA SEANCE.

Monsieur le Président :

⇒**Accueille** les élus

⇒**Remercie la commune de Moncel Sur Seille**

⇒**Remercie** de leur présence, Monsieur TOSI (Trésorier) et Mme MOUTON de SP 2000

⇒**Le quorum étant atteint, demande** la désignation d'un Secrétaire de séance : Monsieur B.LEMONNIER est désigné.

⇒**Demande** la validation du compte-rendu du 24/06/2013, lequel est approuvé par l'assemblée.

Question supplémentaire :

Remboursement des frais pour le colloque organisé du 2 au 4 octobre 2013 à Montpellier.

En préambule du Conseil Communautaire : présentation du contrat de délégation du Service Public d'eau potable par Mme Mouton de SP 2000.

DE N° 073 Ouverture crédits budgétaires : écritures ordre

Dans le cadre des écritures d'amortissement des biens pour l'année 2013, il convient d'autoriser le Président à ouvrir des crédits supplémentaires :

- <u>Budget eau potable :</u>	
<i>Dépenses :</i>	<i>Recettes :</i>
6811 : + 2 300 €	281531 : + 2 300 €
022 : - 2 300. €	020 : + 2 300 €

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à ouvrir les crédits budgétaires suivants :

- <u>Budget eau potable :</u>	
<i>Dépenses :</i>	<i>Recettes :</i>
6811 : + 2 300 €	281531 : + 2 300 €
022 : - 2 300. €	020 : + 2 300 €

Dispositif ACTES, codification des matières :7-1

DE N° 074 Modifications budgétaires : écritures ordre budgétaire :

Il convient d'autoriser le président à modifier les crédits d'ordre budgétaires du budget principal. En effet, les crédits prévus lors du vote du budget doivent être modifiés comme indiqué :

- <u>Budget principal :</u>	
<i>Dépenses :</i>	<i>Recettes :</i>
2111 : + 79 999.00 €	13241 : + 79 999.00 €

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Prend** acte des mouvements de crédits effectués par le Président

Dispositif ACTES, codification des matières :7-1

DE N° 075 Mise en non valeur créance Ordures Ménagères :

Il convient de mettre en non valeur les différentes créances de Madame BILLE Déborah s'élevant à :

- Budget OM : 105.68 €

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de déclarer la dette de la personne ci-dessous irrécouvrable :
 - Madame BILLE Déborah: 105.68 €

DE N° 076 Dépenses imprévues budget Principal et Assainissement :

Dans le cadre des crédits ouverts au titre des dépenses imprévues de fonctionnement pour le budget principal et assainissement de 2013, le président informe le conseil communautaire, des mouvements de crédits intervenus depuis le dernier conseil communautaire.

- BP PRINCIPAL - compte 022 :
 - 2 273 € affectés au compte 6122

- BP ASSAINISSEMENT - compte 022
 - 3 600 € affectés au compte 6161
 - 2 700 € affectés au compte 648
 - 10 000 € affectés au compte 658

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes

- **Prend** acte des mouvements de crédits effectués par le Président dans le cadre des dépenses imprévues.

Dispositif ACTES, codification des matières :7-10

DE N°077 Remboursement dégâts rue Castelnau Champenoux :

Suite à une dégradation volontaire sur le réseau et un regard d'assainissement d'un habitant de la rue Castelnau à Champenoux, un dépôt de plainte à été réalisé en gendarmerie. Afin de régler cette affaire à l'amiable, il convient d'autoriser la CCGC à accepter le remboursement de tous les frais engendrés par ce désagrément (La personne reconnaissant les faits a déjà émis le chèque correspondant)

- La somme s'élève à 379.81 €

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** la Communauté de Communes du Grand Couronné à « encaisser » le chèque d'un montant de 379.81 €

Dispositif ACTES, codification des matières :7-10

DE N°078 Prise en charge frais colloque

Le Président informe le conseil communautaire, que dans le cadre de l'adhésion de la Communauté de Communes à la l'ADCF, celle-ci participera au colloque organisé à Montpellier du 2 au 4 octobre 2013. Les sujets abordés traiteront, entre autres, des évolutions règlementaires récentes, ou encore de la nouvelle organisation intercommunale. Ces thèmes sont au cœur des préoccupations de la Communauté de Communes du Grand Couronné.

Afin de bénéficier de tarifs privilégiés, il a été décidé de recourir à un prestataire de service (Enjoy Montpellier).

Le Président, propose que les frais d'inscription au congrès ainsi que les frais de transport, d'hôtel et de repas s'élevant à 3 158.00€ soient pris en charge par la Communauté de Communes du Grand Couronné.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** la participation de la Communauté de Communes à ce congrès ;
- **Autorise** la Communauté de Communes du Grand Couronné à prendre en charge les frais occasionnés pour ce colloque
- **Autorise** l'ouverture des crédits nécessaires aux comptes 6256 (frais de missions agents) et 6532 (frais de missions élus)

DE N° 088 Modifications budgétaires : écritures ordre budgétaire :

Il convient d'autoriser le Président à modifier les crédits d'ordre budgétaires du budget principal. En effet, les crédits prévus lors du vote du budget doivent être modifiés comme indiqué :

- <u>Budget principal : (Chap 41)</u>	
<i>Dépenses :</i>	<i>Recettes :</i>
21318: + 3 947 €	2033 : + 3 947 €

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Prend** acte des mouvements de crédits effectués par le Président

COMMANDE PUBLIQUE

Dispositif ACTES, codification des matières :1-3

DE N°079 Signature convention avec le conseil général 54 : assistance technique Station épuration (renouvellement de la convention signée en 2009 pour une durée 4 ans)

Le Président rappelle à l'assemblée que dans le cadre d'une convention avec le Conseil général 54, la Communauté de Communes bénéficie d'une assistance Technique pour l'auto surveillance des Stations d'épuration.

Celle-ci étant pour une durée de quatre ans, il est proposé de la renouveler pour les prestations de :

- Assistance traitement,
- Analyses normalisées,

Il est proposé d'autoriser le président à signer cette convention.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le président à signer cette convention ainsi que tous les autres documents nécessaires à la mise en place de cette procédure

Dispositif ACTES, codification des matières :1-2

DE N°080 Approbation du choix du délégataire du service d'eau potable:

Le président expose au conseil Communautaire :

- Que conformément à l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales, à la fin de la procédure de délégation du service de l'eau potable, l'autorité exécutive de la collectivité saisit l'Assemblée délibérante du choix du délégataire auquel elle a procédé en lui exposant ses motifs et présente l'économie générale du contrat.
- Que l'autorité exécutive transmet à l'Assemblée délibérante le rapport de la Commission d'ouverture des plis présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de l'entreprise candidate et l'économie générale du contrat.
- Qu'au terme des négociations, son choix s'est porté sur l'entreprise SAUR ayant présenté la meilleure offre au regard de sa valeur technique, de ses intérêts financiers et de la qualité du service proposé (les raisons de ce choix sont exposées dans le rapport du Président annexé à la présente). Dans les conditions du contrat, cette entreprise devrait être la plus à même d'assurer la qualité et la continuité du service.
- Gestion de l'ensemble des ouvrages de production et de distribution de l'eau potable sur le territoire communautaire à l'exception de Haraucourt et Bouxières aux Chênes.

- Que le contrat a pour objet la gestion du service public de l'eau potable et présente les caractéristiques suivantes :

- Durée : 10 années
- Début de l'exécution du contrat : 01/01/2014
- Fin du contrat : 31/12/2023

Principales obligations du fermier :

- Relation du service avec les abonnés, (facturation, réclamations...)
- Fonctionnement, surveillance, entretien et maintenance des installations du Service y compris les travaux de réparation des canalisations et branchement,
- Tenue à jour des plans et de l'inventaire technique des Immobilisations,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1411-5,
 VU le rapport du Président sur le choix du délégataire,
 VU l'avis du Comité Technique en date du 10/12/2014,

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le choix de l'entreprise SAUR en tant que délégataire du service public de l'eau potable et les termes du contrat de délégation de service public et ses annexes parmi lesquels le règlement du service
- **Autorise** le Président à signer le contrat de délégation de service public d'eau potable avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2014.

Débat :

Suite à différents problèmes rencontrés sur sa commune, Mme Marie Luce LEJEUNE, maire de Gellenoncourt, s'inquiète sur la qualité des services de la Saur. Mme Mouton précise que le nouveau contrat pluriannuel permettra un meilleur suivi. Mr Guillaume précise également, que suite à un état des lieux effectué par SP2000, des pénalités ont été demandées à la SAUR,

Mr THIRY, Maire de la commune de Lenoncourt, n'est pas certain qu'avec une réduction du prix de l'eau, la Saur puisse améliorer la qualité de ses prestations.

Mr Guillaume précise que c'est le contexte concurrentiel et l'étude comparative entre délégations et régies qui a permis cette diminution de tarif.

ASSAINISSEMENT/EAU/HYDRAULIQUE

Dispositif ACTES, codification des matières :7-10

DE N° 081 - Avenant Assainissement Bouxières aux Chênes :

Dans le cadre des travaux d'assainissement à Bouxières aux chênes, des travaux supplémentaires ont été ou sont sur le point de se réaliser :

Montant Prévisionnel des travaux : 1 184 000 € HT

Montant Marché : 1 306 356,75 € HT / Montant Avenant estimatif : 39 859,47 € HT (détail ci-dessous)

- ✓ Reprise de deux fontaines supplémentaires,
- ✓ Déversoir d'orage supplémentaire,

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide** l'avenant d'un montant de 39 859.47€ HT
- **Autorise** le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cet avenant (avenant avec l'entreprise SLD sous la maîtrise d'œuvre SEBA)

DE N° 082 Zonage Assainissement Commune de Buissoncourt

Approbation du zonage d'assainissement des communes dont l'enquête publique est finie et la délibération communale finale prise : Buissoncourt

Vu la loi sur l'eau du 3 Janvier 1992 et du 30 Décembre 2006,

Vu les articles L 2224-10 du Code général des collectivités territoriales et les articles R-123-1 à R-123-23 du code de l'environnement,

Vu la délibération du conseil municipal de Buissoncourt du 24 Juin 2013 (après enquête publique) approuvant le zonage d'assainissement de la commune,

Vu les conclusions du commissaire enquêteur,

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le zonage d'assainissement de la Commune de Buissoncourt (plan ci-joint)

Dispositif ACTES, codification des matières : 7-5-2

DE N° 083 Demande de subvention FIPD pour vidéo-surveillance Station eau potable :

Suite à plusieurs infractions constatées au niveau de la Station de pompage d'eau potable du Grand couronné, il est proposé l'installation d'un système de vidéosurveillance.

Il convient de valider ce projet et d'autoriser le Président à déposer une demande de subvention FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) auprès des services de l'Etat.

Montant estimatif : 7 500 € HT

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à déposer une demande de subvention FIPD,
- **Autorise** le Président à signer tous les documents nécessaires cette demande de subvention et aux travaux

Dispositif ACTES, codification des matières : 7-10

DE N° 084 Travaux Assainissement et AEP Réméréville – Extension « Chemin de Regipré »

Le Président informe l'assemblée que la commune de Réméréville doit effectuer des travaux d'extension du réseau d'assainissement et d'eau potable « **Chemin de Regipré** ». S'agissant d'une extension du réseau, il est demandé à la commune de Réméréville de s'engager à rembourser à la Communauté de Communes le montant de cette opération.

Le montant total de ces travaux est estimé à :

- Assainissement : 27 000 € HT, soit 32 292 € TTC
- Eau potable : 5 000 € HT, soit 5 980 € TTC

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide** ce projet
- **Ouvre** les crédits correspondants :

BP ASSAINISSEMENT*Dépenses :*

- Cpt 2315 : 27 000 €

Recettes :

- Cpt 1314 : 27 000 €

BP EAU POTABLE*Dépenses :*

- Cpt 2315 : 5 000 €

- Cpt 2762 : 980 €

Recettes :

- Cpt 2762 : 980 €

- Cpt 1314 : 5 000 €

- **Demande** à la commune de Réméréville de s'engager à rembourser les travaux HT,

*Dispositif ACTES, codification des matières : 1-4***DE N° 085 - Avenant Assainissement Haraucourt**

Dans le cadre des travaux d'assainissement à Haraucourt des travaux supplémentaires ont été ou sont sur le point de se réaliser :

Montant Prévisionnel des travaux : 1 531 544 € HT

Montant Marché : 1 334 115,90 € HT / Montant Avenant estimatif : 15 461,36 € HT (détail ci-dessous)

- ✓ Sur profondeur Rue du port
- ✓ Equipement poste de relevage,

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide** l'avenant d'un montant de 15 461,36 € HT
- **Autorise** le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cet avenant (avenant avec l'entreprise BONINI sous la maîtrise d'œuvre IRH)

CULTURE

*Dispositif ACTES, codification des matières : 7-10***DE N°86 Manifestation « l'eau dans les Paysages du Grand Couronné : participation des entreprises**

Le Président informe l'assemblée qu'à l'occasion de la manifestation « l'eau dans les paysages du Grand Couronné du 7 au 15 septembre 2013, la Communauté de Communes du Grand Couronné a reçu les dons suivants :

- ✓ Entreprise Bonini : 2 500 €
- ✓ Entreprise Techfina : 2 500 €
- ✓ Entreprise Barassi : 2 500 €
- ✓ Entreprise MSE : 2 500 €

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte** les dons d'un montant de 10 000 € pour la manifestation ;
- **Autorise** le Président à remettre ces dons d'un montant de 10 000€ à la Trésorerie pour encaissement

DE N° 087 Convention réservation Lits multi-accueil Art sur Meurthe

Le Président rappelle que le principe de cette convention a été validé en conseil communautaire le 22 mai 2013,

Le Vice-Président en charge de la petite enfance propose d'autoriser Monsieur le Président à signer avec la commune d'Art sur Meurthe, une convention de réservation de lits au multi-accueil Les pirates de Bosserville (Gestion : Association Familles Rurales.)

Cette convention a une durée de un an, de septembre 2013 à septembre 2014.
 Cette convention permettra de réserver 3 lits (ou l'équivalent en nombre d'heures-enfant annuelles, soit 8280 heures-enfants) destinés prioritairement aux enfants de parents habitant Lenoncourt, en contrepartie d'une participation annuelle de 9 000 €, qui sera versée à la commune d'Art sur Meurthe.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré à : l'unanimité

- **Autorise** Monsieur le Président à signer avec la commune d'Art sur Meurthe, la convention ci-jointe de réservation de lits au multi-accueil « les Pirates de Bosserville »
- **Ouvre** les crédits correspondants :
 - ✓ Cpt 6554 : + 9 000 €
 - ✓ Cpt 022 : - 9 000 €

INFORMATIONS

Suite à la modification des statuts de la Communauté de Communes et à l'ajout de la compétence « Action sociale d'intérêt communautaire : aide à la mobilité » nous vous informons que l'aide à la mobilité sera mise en place à partir du 1er octobre 2013.
 Des affiches d'informations pour les mairies ont été distribuées. Vos secrétaires de mairie recevront prochainement des formulaires de demande de chèquiers.

Appel à contributions : dans le cadre du travail initié sur la commémoration du centenaire de la guerre 14-18, nous recherchons des personnes intéressées pour participer aux groupes de travail ou pour apporter des témoignages ou des documents d'époques.

Informations diverses

Eulmont : Dans le cadre de la construction de plusieurs logements, accueil médical et du multi accueil, Monsieur Marchal fait part à l'assemblée du démarrage de travaux .

Gellenoncourt : Mme Lejeune a signalé un problème de fuite d'eau sur la route depuis deux mois à la SAUR mais celle-ci n'est toujours pas intervenue. Mr Guillaume, va prendre contact avec la SAUR pour remédier à ce problème.

Mazerulles : Monsieur Glacet demande que la Saur intervienne pour la réfection du bitume suite à la réparation d'une fuite d'eau ainsi que pour la réparation de bouches à clés. Mr Diedler tient à féliciter le travail du personnel de la Maison de Sel concernant l'organisation des visites lors des « Journées du Patrimoine ».

Moncel sur Seille : Monsieur Bazzara souhaite que la communication issue des services de la Communauté de Communes soit diffusée avec le logo de la Communauté de Communes du Grand Couronné.

La séance est levée à 19h45

Les délibérations suivantes ont été prises :

N°	Objets	Matières des actes
073	OUVERTURE CREDITS BUDGETAIRES	FINANCES LOCALES
074	ECRITURES ORDRE BUDGETAIRE	FINANCES LOCALES
075	MISE EN NON VALEUR CREANCE OM	FINANCES LOCALES
076	DEPENSES IMPREVUES BP ET ASST	FINANCES LOCALES
077	REMBOURSEMENT DEGATS RUE CASTELNAU	FINANCES LOCALES
078	PRISE EN CHARGE FRAIS DE COLLOQUE	FINANCES LOCALES
079	CONVENTION ASSISTANCE TECHNIQUE STEP	COMMANDE PUBLIQUE
080	CHOIX DELEGATAIRE DSP	EAU
081	AVENANT BOUXIERES AUX CHENES	ASSAINISSEMENT
082	ZONAGE BUISSONCOURT	ASSAINISSEMENT
083	SUBVENTION FIPDPOUR VIDEOSURVEILLANCE STEP	EAU
084	EXTENSION CHEMIN « REGIPE » REMEREVILLE	EAU /ASSAINISSEMENT
085	AVENANT HARAUCOURT	ASSAINISSEMENT
086	DONS ENTREPRISES POUR MANIFESTATOIN	COMMANDE PUBLIQUE
087	CONVENTION RESERVATION LITS ART SUR MEURTHE	PETITE ENFANCE